

# LA PYRÉNÉATHLON

## 24 MARS 2019

COURSE · VÉLO · SKI  
PAU · RÉBÉNACQ · GOURETTE



## INFOS PRATIQUES COURSE INDIVIDUELS 2019

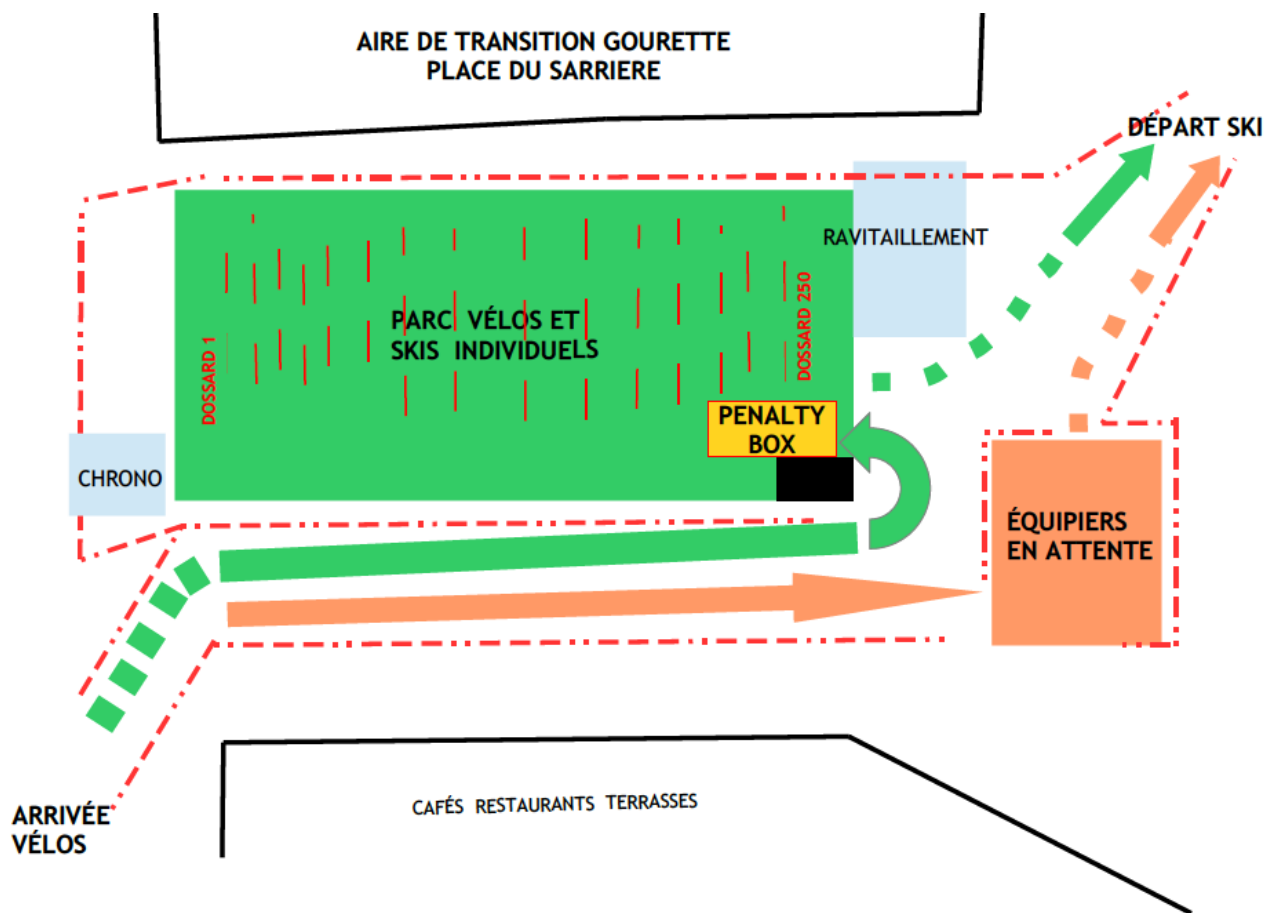
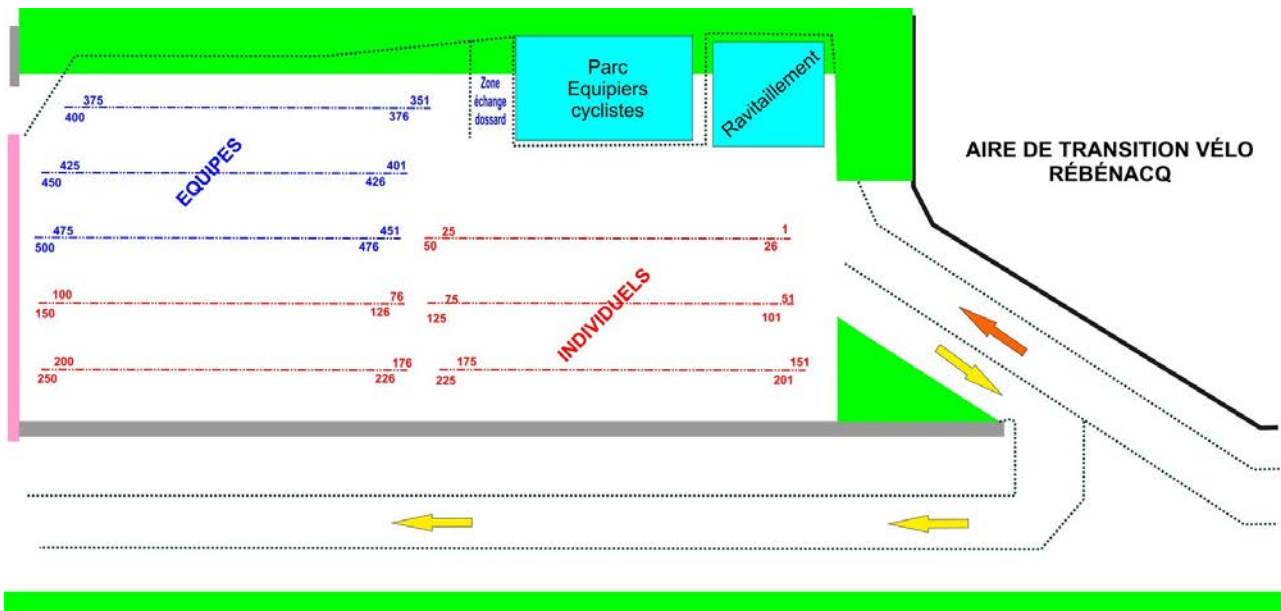
- **Numéro de dossard :** Vous pourrez le retrouver sur le site web de La Pyrénéa à [www.pyreneasports.com](http://www.pyreneasports.com) rubrique La Pyrénéa Triathlon – Infospratiques à partir du 17 mars 2019
- **Réglement :**  
Marquage des concurrents - GoPro ou équivalent interdit – **Carton bleu** en cas de drafting avec penalty box (2 minutes) à l'entrée du parc à ski de Gourette (voir plan).  
**Dossards :**  
La **puce est collée au dossard** – le porte dossard fourni doit être rendu pour récupérer le vélo après la course.  
Numérotation des vélos avec une **étiquette de selle**  
**Parcs de transition :**  
Nous avons équilibré les distances de parcours dans les parcs Rébénacq et Gourette, ce qui implique une modification dans l'entrée du parc à skis de Gourette qui se fera par le fond. **Bien fermer vos poches sur les parcs de transition.**  
**Ravitaillements :** Gan – Km 14 – Rébénacq – Laruns – Sortie Eaux Bonnes - Gourette
- **Avant course Rébénacq :** RDV sur l'aire de transition à la salle Palisse de **6H45 à 8h00**
  1. Emargement : signature du pass journée FFTRI pour les non licenciés - marquage.  
Retrait de la poche concurrent qui contient votre **dossard avec la puce intégrée, la ceinture porte dossard, l'étiquette de selle à coller sur le vélo et les étiquettes à coller sur les skis accrochées au dépliant et lot offert**, les sacs numérotés pour vos affaires de ski et de course à vélo.
  2. Déposer le vélo (étiquette de selle collée) et le sac course à vélo au parc à vélo. **Seuls les concurrents sont autorisés à pénétrer dans le parc.**
  3. Déposer les skis et batons accrochés (étiquettes collées niveau spatule) et le sac marqué "course à ski" avec vos affaires de ski à l'entrée de la salle Palisse (voir signalisation).
  4. Libérer les voies d'accès rapidement ou rejoindre la navette si demande faite.
- **Départ Pau - Parc Beaumont :**  
8h45 : Dernier appel et rappel des consignes de course par l'arbitre  
**9h00 : Départ de la course en individuel toutes catégories confondues.**
- **Aire de transition place du Sarrière à Gourette :**  
**L'accès à Gourette est interdite aux véhicules.** Les accompagnants doivent obligatoirement utiliser le parking du Ley et emprunter le télécabine du Ley gratuit et aménagé pour le transport du matériel (retour des skis et vélos).  
**13H10 : Dernier délai pour accéder au parc à ski de Gourette.**  
Au delà de cet horaire, vous ne serez pas autorisé à continuer la course. Sortie du parc avant 13h20.
- **Arrivée Esplanade du Valentin à Gourette :**  
**Ceinture porte dossard :** vous la rendrez **obligatoirement** pour récupérer votre vélo  
**Dossard :** vous le gardez, il vaut 20€ dans le magasin R Run  
**Étiquette de selle :** elle fait office de ticket repas  
Vente de tickets repas supplémentaires accompagnants et retrait des tickets repas supplémentaires payés en ligne directement auprès du bénévole que ce soit au Cardet ou au Chalet Pyrénéa.  
**Fermeture de la surveillance du parc vélo à 15h00 :** au delà, l'organisation ne sera plus responsable du matériel laissé en place.  
**Covoiturage descente Gourette :** un tableau sera mis en place aux deux restaurants  
Vous pouvez déjà utiliser celui mis en ligne sur le site [www.pyreneasports.com](http://www.pyreneasports.com) (La Pyrénéa – Covoiturage).
- **Podium et remise des prix :**  
15h30 Cinéma de Gourette  
**Attention : Les lots ne seront remis que sur présence à la remise des prix.**



### BONNE COURSE

Pour toute info complémentaire, consultez le règlement, consultez le site web à "infos pratiques" avant de surcharger le secrétariat ou de nous contacter par mail. [www.pyreneasports.com](http://www.pyreneasports.com) - [info@pyreneasports.com](mailto:info@pyreneasports.com)

# PLAN DES AIRES DE TRANSITION



# LA PYRÉNÉA TRIATHLON 2019

## REGLEMENT DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### Préambule :

**Pyrénéa Sports organise « La Pyrénéa Triathlon » dont une partie majeure se déroule en milieu montagnard et est soumise aux aléas météorologiques. En vous inscrivant à la course, vous devez être conscient de ces aléas et accepter le risque de voir la course annulée ou son parcours modifié au dernier moment.**

**Art 1** "La Pyrénéa Triathlon" est une épreuve d'endurance individuelle. Tout concurrent doit avoir conscience que cette épreuve nécessite une préparation adaptée, qu'elle se déroule selon le principe de semi autosuffisance alimentaire et qu'il empruntera un parcours comprenant une partie en montagne avec des conditions météorologiques pouvant être difficiles.

**Art 2** Nombre de participants limité, inscriptions, désistements : **voir les dispositions particulières.**

**Art 3** L'épreuve est organisée sous l'égide de la FFTRI, le règlement fédéral sera applicable, il est consultable sur le site internet [www.fftri.com](http://www.fftri.com). L'épreuve est ouverte aux concurrents licenciés ou non, professionnels ou non, agés de 18 ans. Présentation obligatoire de la licence en cours pour les licenciés. Achat d'un pass-journée FFTRI par l'intermédiaire de Pyrénéa Sports pour les non licenciés.

**Art 4** Par le seul fait de son inscription, le concurrent s'engage à se soumettre au règlement de l'épreuve et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non respect de ce règlement.

**Art 5** Seuls les arbitres officiels de la FFTRI peuvent appliquer des sanctions ou déléguer un pouvoir à un commissaire d'organisation.

**Art 6** Tout médecin officiel a le pouvoir de retirer un concurrent de la course s'il juge que ce participant ne peut continuer physiquement sans risque pour sa santé.

**Art 7** Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, bris ou vol d'objets personnels ou de matériel tant pendant l'épreuve que pendant le stockage dans les parcs.

**Art 8** L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours en fonction des conditions météo ou de sécurité. En cas de force majeure (conditions météo, arrêté préfectoral ... par exemple) l'épreuve sera annulée (**voir dispositions particulières**)

**Art 9** Limitation dans le temps au parc de **transition de Gourette : entrée dans le parc avant 13:00**, sortie du parc avant 13:15. Tout concurrent hors de ces délais ne sera pas autorisé à continuer et sera mis hors course.

**Art 10** Environnement : le concurrent s'engage à prendre toutes les dispositions afin de ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue. A ce titre, tout abandon de matériel (bidon, tenue, lunettes ...), de déchets et emballages divers est interdit en dehors des zones de propreté prévues par l'organisateur et sera sanctionné.

**Art 11** Catégories et classements :  
Senior (SH - SF) 18 à 39 ans, Vétéran 1 (VH1 - VF1) 40 à 49 ans, vétéran 2 (VH2 - VF2) 50 à 59 ans, vétéran 3 (VH3 - VF3) 60 à 70 ans.  
Classements prévus : Scratch et classements H/F Senior, V1, V2, V3.  
Le chronomètre de l'organisation est seule référence officielle.

**Art 12** Droit à l'image : Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant

l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. **L'utilisation de la « GoPro » ou matériel similaire par les concurrents est interdite**

**Art 13** Ravitaillements : principe de la semi autosuffisance alimentaire. Néanmoins, des ravitaillements sont mis en place par l'organisation (voir le plan de course).

### RÈGLEMENTATION DES PARCS DE TRANSITION

**Art 14** Seuls les concurrents et les membres de l'organisation sont autorisés à pénétrer dans les parcs de transition de Rénénacq et de Gourette.

**Art 15** Toute circulation à l'intérieur des parcs se fera à pied.

Rappel pour Gourette.

La circulation automobile est réglementée dans Gourette. Les accompagnateurs doivent utiliser le parking du Ley et les télécabines pour accéder à la station.

### COURSE À PIED

**Art 16** Les concurrents devront courir sur la partie droite de la chaussée. Le dossard doit être placé devant et non plié.

**Art 17** **Accompagnement par un tiers interdit**

**Art 18** Respect obligatoire des consignes des membres de l'organisation.

### COURSE CYCLISTE

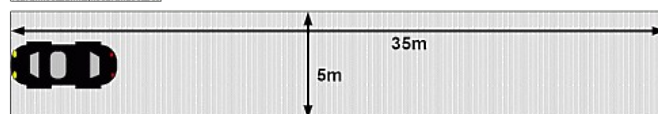
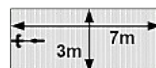
**Art 19** Les concurrents ont l'obligation de respecter le code de la route

**Art 20** **Port du casque coque dure obligatoire.**

**Art 21** Accompagnement, assistance et changement de vélo ou de roue en cours de course sont interdits.

**Art 22** Respect obligatoire des consignes des membres de l'organisation.

**Art 23** **Drafting interdit passible du carton noir.**



### COURSE À SKI

**Art 24** Les concurrents doivent suivre le parcours balisé par l'organisation et respecter les couloirs et chicanes de ralentissement. En descente, ils doivent se conformer aux directives et instructions générales de la pratique du ski sur piste. **En s'inscrivant le concurrent s'engage à avoir un niveau de ski minimum 2ème étoile.**

**Art 25** **Port du casque coque dure obligatoire.**

**Art 26** Seuls sont autorisés :  
Ski de randonnée (ski, télémark, ski nordique, snow split) : montée et descente à ski.

Snowboard : montée en raquettes et descente en snow (raquettes obligatoirement descendues par le concurrent)

Tout autre moyen est interdit : montée à pied ou en crampons, descente en raquettes ou luge, etc.

### SANCTIONS

Se reporter au règlement de la FFTRI.

# LA PYRÉNÉA TRIATHLON 2019

## DEROULEMENT COURSE INDIVIDUELS

### I.- RASSEMBLEMENT

#### Place de Rébénacq à 7 heures

- Retrait des dossards puce et identification du coureur.
- Remise des sacs course à vélo et course à ski et des autocollants correspondants au numéro du dossard.
- Signature de la feuille d'émargement et de la licence journée pour les non licenciés
- Rangement par le concurrent de son vélo portant l'étiquette de selle "n° dossard" et de son sac « course à vélo »
- Dépôt des skis portant les autocollants et du sac « course à ski » à l'endroit prévu à cet effet.

Navette vers Pau à 8h00

Rappel : seuls les concurrents identifiés peuvent accéder au parc à vélos. L'accès à la zone de rassemblement est réglementé. Respectez les consignes données par les membres de l'organisation repérables au gilet "organisation"

### II.- DÉPART

#### A Pau Parc Beaumont

-Appel ligne de départ 8h50

-Départ « individuels » toutes catégories à 9 heures

### III. COURSE À PIED

#### Pau-Rébénacq, distance 18 Km, dénivelé 104m

-Parc Beaumont => Boulevard des Pyrénées => Traversée du jardin du Château- Basse Plante => Rue Marca => Pont et rue du XIV juillet => Traversée Jurançon => Chemin du Vert Galant => Voie verte Gan

-Gan : traversée par la ville, ravitaillement Eau, (Place de la Mairie de Gan). => D 934 => ravitaillement (km14)

-Rébénacq : traversée du Néez par la passerelle et arrivée salle Palisse (route de Laruns - D3934).

### IV.- PARC DE RÉBÉNACQ

Les affaires de course à pied seront rangées par le concurrent à l'emplacement de leur vélo dans le sac vélo, qu'ils retrouveront ensuite à Gourette

-Ravitaillement : eau, thé et café froid ou chaud, oranges et citrons coupés, sucre en morceaux

### V.- COURSE CYCLISTE

#### Rébénacq-Gourette, distance 36km, dénivelé 1046m

#### -Parcours :

- D 3934 puis D934 de Rébénacq à Laruns en passant par : Sévignacq Meyracq => Louvie Juzon
- Bielle (village)! => Laruns
- puis Eaux-Bonnes par la D 618 et arrivée à Gourette, place Sarrière.
- Ravitaillement en eau, sucre à Laruns et après les Eaux-Bonnes

### VI- PARC À SKI DE GOURETTE

-Le sac « course à ski » et les skis seront disposés par rangée. ( Rangée 1 de 1 à 5 et 6 à 10, rangée 2 de 11 à 15 et 16 à 20 etc..

-le vélo devra être rangé par le concurrent sur le râtelier à l'emplacement de son sac et de ses skis.

-Ravitaillement : eau, café et thé froid et chaud, oranges et citrons coupés, fruits secs, coca.

### VII.- COURSE À SKI

#### Gourette Cinto Gourette, distance 3km de montée, dénivelé 706 m.

Parcours balisé : Respecter les balises, couloirs et chicanes de ralentissement.

Ravitaillement Cinto : eau, café, thé, sucre, coca.

Déchausser les skis obligatoirement à l'endroit imposé par l'organisation avant l'arrivée sur l'Esplanade du Valentin.

### VIII. -RÉCUPÉRATION DU VÉLO

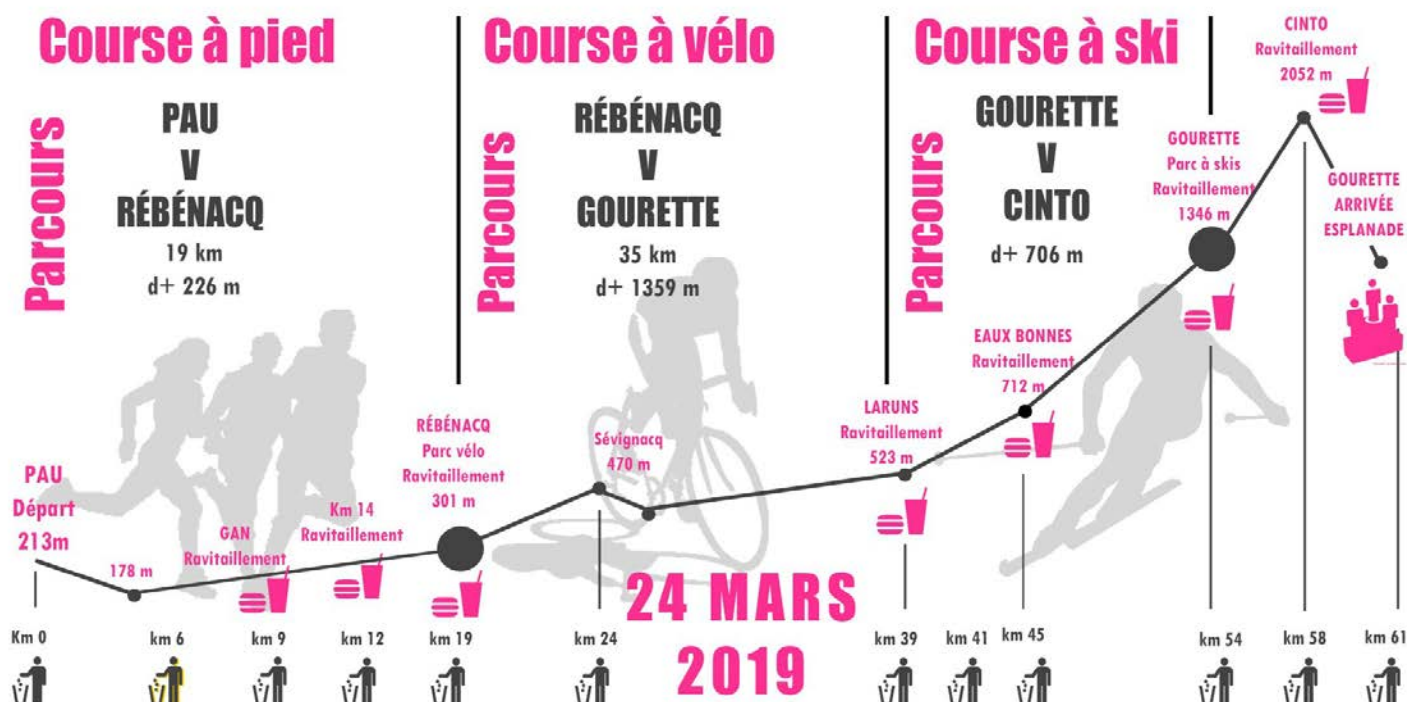
Le matériel de course (vélo, skis, sacs, etc...) doit être retiré par le concurrent contre restitution de sa ceinture porte dossard avant 15 heures.

### IX.- PASTA PARTY AU CHALET DE PYRÉNÉA et au CARDET

Ticket repas concurrent sur remise de l'étiquette de selle

### X.- REMISE DES PRIX :

CINEMA DE GOURETTE à 15h30



# LA PYRÉNÉA TRIATHLON 2019

## **DISPOSITIONS PARTICULIERES 2019**

### **NOMBRE DE PARTICIPANTS :**

- 250 individuels – 50 € FFTRI – 55€ Non FFTRI
  - 220 dossards en vente sur internet uniquement
  - 20 dossards partenaires majeurs
  - 10 dossards réservés Pyrénéa Sports
- 150 équipes de 3 équipiers en relais
  - 140 dossards en vente sur internet uniquement
  - 10 dossards réservés Pyrénéa Sports

### **MODALITES D'INSCRIPTION :**

- Inscriptions sur internet uniquement du à partir du 5 janvier 2019 – 8h00 dans la limite des places disponibles.

### **DESISTEMENT EPREUVE INDIVIDUELS :**

Une assurance « annulation » facultative indépendante de l'organisation vous est proposée lors de l'inscription à l'épreuve individuelle.

En cas de désistement, et ce, pour toute raison, il conviendra de faire jouer son assurance individuelle. Dans le cas où l'assurance individuelle facultative n'a pas été souscrite, aucun remboursement ne sera effectué par l'organisation.

Vous pourrez procéder à un échange de dossard après accord de l'organisation, le concurrent remplacé gèrera directement son remboursement avec le concurrent remplaçant. Aucun remboursement ne sera effectué par l'organisation.

Dans tous les cas, en cas de désistement, vous devez contacter l'organisation – info@pyreneasports.com.

### **DESISTEMENT EPREUVE RELAIS :**

Une assurance « annulation équipe » est incluse dans l'inscription à l'épreuve en relais par équipe.

En cas de **désistement de l'équipe et uniquement de l'équipe entière**, et ce, pour toute raison, il conviendra de faire jouer son assurance annulation équipe. Aucun échange de dossard équipe n'est autorisé, le dossard reste la propriété de l'organisation et pourra être réattribué par celle-ci.

En cas de **désistement d'un équipier**, le remplacement de l'équipier est autorisé sous condition de l'aval de l'organisation. Après accord de l'organisation, l'équipier remplacé gèrera directement son remboursement avec l'équipier remplaçant. Aucun remboursement ne sera effectué par l'organisation.

### **MODIFICATION OU ANNULATION DE L'EPREUVE :**

#### **Modifications :**

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours en fonction des conditions météo ou de sécurité selon les critères suivants :

Conditions normales : déroulement selon la description ci-dessus.

Conditions météo acceptables mais manque de neige à Gourette et impossibilité de faire la partie ski : déroulement normal jusqu'à Gourette. Partie ski remplacée par un trail dans la station de Gourette.

#### **Annulation :**

En cas de force majeure, conditions météo défavorables montée en vélo impossible pour accéder au parking du Ley ou arrêté préfectoral ou autre : la course est annulée.

La décision de modification du déroulement ou d'annulation pourra se faire jusqu'au matin de la course.

Dans le cas d'une annulation, l'organisateur procèdera à un remboursement de 50% de l'engagement.